

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 DÉCEMBRE

Demain mardi 25 décembre, jour de Noël, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

Conférence Laguerre

La conférence de M. Laguerre a été un divertissement public. L'assistance comprenait un grand nombre d'auditeurs qui ne semblaient s'être réunis que pour s'égarer, et donner un échantillon de ce qu'on peut attendre du peuple qui a conservé son antique esprit gaulois. Donc on s'amusait, et si quelques-uns maugréaient du tapage, beaucoup y prenaient plaisir.

Le temps nous manque pour donner une analyse quelque peu complète du discours de M. Laguerre. Ce n'a été qu'un éreintement, facile il est vrai, de l'opportunisme et de tous les hommes qui ont conduit la France à cet état de décrépitude, de ruine et d'abaissement où elle en est, puis la glorification du brave général.

Mais n'anticipons pas.
Il s'agit d'abord de composer un bureau et de nommer un président. On se demande aussitôt pourquoi M. Combiér, qui s'était fait annoncer ou avait été annoncé par des amis trop empressés, ne se trouvait pas à ce poste. C'est toujours comme cela, disait-on, beaucoup de tapage autour de son nom, puis notre homme disparaît ; on dirait qu'il aurait peur de se trouver devant ses concitoyens, ou honte en leur présence. Les hypothèses sont libres. Toujours est-il qu'il n'a pas paru sur la scène. Il était blotti dans sa loge.

M. Doussain, quoique souffrant, escorte M. Laguerre ; il est suivi de M. Varailhon, docteur médecin à Noyant, de M. Perreau, secrétaire de la mairie, et de quelques jeunes membres de la Ligue.

M. Doussain demande au public, conformément à la loi, de désigner un président, et propose le docteur Peton.

Vite que ça commence.
Du fond de la salle : Oui, Peton ! Non, Terrien ! Vive Peton ! Docteur Varailhon ! Une voix : Au nom de qui ? Il est étranger.

Plusieurs : Terrien !
Terrien, Peton, sont également acclamés. M. Peton déclare qu'étant indisposé, il ne peut accepter.

Le nom de M. Langlois retentit.
M. Langlois est introuvable dans la salle. — Il est aux bains de mer, crie-t-on au milieu du tumulte et des rires. Le nom de M. Varailhon étant prononcé, celui-ci a hâte de prendre place pour couper court à la confusion.

Il remercie le public — il n'y a pas de quoi — et fait un speech pas très bien senti de la foule qui ne comprend pas les félicitations qu'on lui adresse pour ses sentiments de sympathie en faveur du brave général.

Cris : Non ! Vive la République ! Sifflets ; à bas Boulanger !

L'orateur continue et dit que ses amis veulent une République vraiment démocratique (interruptions. Pas vrai) !... progressive, radicale, etc. République où... l'âge d'or fleurira, où le paysan ne sera plus serf, car il l'est encore du seigneur-noble. Le docteur de Noyant se presse de passer au choix des deux assesseurs. M. Perreau, secrétaire de la mairie, en scène, et M. Doussain, président de la Ligue, section de Saumur, sont désignés. Voici le bureau constitué.

M. Laguerre, député du Vaucluse, s'avance vers la rampe et commence son exorde comme tous les exordes, en pareille occurrence, par des remerciements de l'honneur que lui ont fait ses collègues de la Ligue des Patriotes en l'appelant à Saumur et par un coup d'œil rapide sur son passé républicain ; puis il se jette à corps perdu sur l'opportunisme.

Les oreilles des Ferry, des Rouvier, des Freycinet, des Goblet ont rudement dû tinter. Il les a habillés de belle façon. Ce n'est

pas qu'il nous ait appris quelque chose de neuf. Il y a longtemps que nous répétons sans cesse que c'est cette coterie républicaine qui a compromis la France, l'a rendu ridicule aux yeux du monde entier, a ruiné son crédit par ses expéditions lointaines, par ses appétits insatiables, par ses créations de places et de sinécures grassièrement payées pour leurs parents, amis et amis de leurs amis. Il n'y a plus de places et de beaux traitements que pour tous ces effamés, ces budgétivores.

Il ne nous déplaisait pas de voir un républicain, en présence d'un auditoire de 4,200 personnes, faire cet aveu qui, nous l'espérons, a dû ouvrir les yeux de beaucoup.

L'orateur a cherché à démontrer l'inutilité du Sénat, composé de vaincus du suffrage universel, qui n'ont à cœur que d'entraver le vote des lois par des veto perpétuels. Témoin la loi militaire qui est en balance depuis 43 ans par la faute du Sénat. C'est que MM. les sénateurs veulent favoriser le noble, le bourgeois, en ne faisant servir son fils qu'un an ; tandis que le fils du pauvre, de l'ouvrier, doit cinq ans de présence sous les drapeaux. Non ! il n'en sera plus ainsi : tout le monde à la caserne pour trois ans.

M. Laguerre a oublié de dire qu'il y avait, malgré tout, dans la nouvelle loi des privilèges. Ce n'était pas bon pour sa thèse.

Le député du Vaucluse a dû souffrir d'être obligé de dire d'où venait le budget de l'Etat, avec quelle désinvolture il était voté, et combien le gouffre se creusait, parce qu'aux budgets anciens sans aucune mesure on créait des dépenses nouvelles. Chaque année, c'est de 5 à 600 millions que la dette s'accroît.

C'est la faillite à bref délai, on ne peut se faire illusion.

Il a glissé rapidement sur les scandales qui ont été dévoilés et dont la principale officine a été découverte à l'Elysée même, sous les yeux du vieux Grévy ; puis les circonstances ont appris qu'un trop grand nombre de députés républicains n'avaient pas une conscience très pure, et qu'ils

s'étaient compromis dans d'affreux tripotages aux dépens de la fortune publique.

Pour remédier à tout cela, il faut se préparer aux élections prochaines et éloigner de la Chambre les... conservateurs. Drôle de conclusion... L'orateur n'a point eu de mal à en dire ; il n'a pu signaler un seul vol commis par aucun des membres de la droite.

Voilà le moment pour M. Laguerre de placer sa marchandise — pardon, le général Boulanger. L'orateur rappelle en quelles circonstances il a été appelé au ministère avec MM. Brisson, Allain-Targé, Freycinet. Dès son arrivée il s'est occupé de l'armée, non pas des gros grains d'épinards — ceux-là se tirent toujours d'affaires — mais du petit pioupiou qui a quitté sa chaumière. C'est qu'il est dur de s'éloigner de son village et... de sa payse, et cette classe est digne d'intérêt, ce qui n'est pas contestable.

Aussitôt sa popularité grandit, et aucun des 92 ministres (qu'il a fait engraisser) n'ont été aussi prudents. Le brave Boulanger seul a relevé l'armée. N'est-ce pas lui qui, envers et contre la commission d'armement, a fait adopter le fusil Lebel, Jatoux de sa popularité toujours grandissante, des politiciens verveux des Goblet, des Ferry l'ont expédié à Clermont. Là ils l'ont mouchardé, et pour s'être absenté un jour sans permission, faute qui vaut 24 heures d'arrêts à un sous-lieutenant, ils l'ont chassé de l'armée.

Mais de l'excès du mal est venu l'excès du bien. Il est monté dans l'estime publique — c'est M. Laguerre qui l'affirme — et le général est devenu homme politique. C'est lui qui a mis à l'ordre du jour la question de révision, question dans le programme de bien des républicains, mais que les députés opportunistes avaient toujours éloignée.

Alors on l'a attaqué. On a dit qu'il visait à la dictature, qu'il faisait alliance avec les droites. Absurdités. C'est une injure pour le suffrage universel, pour ses amis les vieux républicains bien connus qui lui font escorte et pour vous tous.

En tous cas, aux élections prochaines il faut faire disparaître les opportunistes. Ne

2 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Un groupe d'hommes y causait avec une animation croissante. Au milieu d'eux, un vieillard de haute taille, aux longs cheveux flottants sur un habillement simple, et dont le beau visage semblait illuminé par le génie, disait en ce moment à Grotius :

— Maître, je vous l'ai promis et je tiendrai parole : pour attacher au pilori Maurice, prince d'Orange, il me reste les clous et le marteau. Il lui sera possible d'acheter des votes de complaisants, de payer des louanges de valets, de se faire adresser des placets par des villes effrayées ; mais, si haut qu'il parle, il n'étouffera pas la voix des poètes. J'ai chanté *Lucifer*, je donnerai place, dans une de mes œuvres, à cet homme damné d'avance qui a juré d'étouffer dans leur berceau nos libertés haïssantes.

— Bien, Voude ! bien ! s'écria Grotius.

— Oui, c'est beau, courageux et digne de vous, ajouta Ledenberg ; mais vous ne pouvez compter sur l'impunité de ce que le stathouder considérera comme un crime.

— Eh ! qu'importe ! La souffrance nous sacré plus encore que le génie. Je tiens moins à voir graver sur ma tombe : « Voude fut le premier poète épique de son pays, » que cette autre phrase : « Voude mourut martyr de son amour pour la liberté. » Nassau le sait trop, le fin regard ! Mais soit qu'il pense qu'une lyre se brise plus vite qu'une épée, soit que l'audace lui manque encore pour démasquer ses plans, il me laisse une plume vengeresse dont je me servirai contre lui s'il continue d'abuser de ses droits et de dépasser les pouvoirs que lui ont conférés les Etats.

— Singulière nature que celle de cet homme ! Il semble parfois oublier les soucis de la politique pour s'absorber dans les secrets de la science. Depuis plus d'une année, Van der Boord ne le quitte pas, et tous deux cherchent ensemble la perfectionnement des lunettes d'approche et des télescopes.

— Qui sait si le télescope de Maurice de Nassau ne ressemble pas au bâton de Brutus et à la béquille de Sisle-Quint !

— Rien ne me surprendra de sa part, dit Hoogenborts, hors la justice et la clémence. Il paraît nous laisser jouir d'une sécurité relative ; bien fous serions-nous d'y compter et de nous endormir. Le prince d'Orange ne pardonne jamais. Il nous sait tous, non point, à proprement parler, ses ennemis personnels, mais les adversaires de

ses ambitions. Nous serons frappés un jour. A quelle heure ? Dieu le sait, cela suffit. Il nous brisera sans nous forcer à plier. Quant à moi, je sais déjà que j'expierai par l'exil, l'emprisonnement ou le glaive, la liberté de mes paroles, et j'y suis résigné. Il appartient aux fondateurs de la liberté des Provinces-Unies de sceller de leur sang la reconnaissance de nos droits, et la fidélité à nos croyances. Plus tard, quand nos fils feuilleteront l'histoire de la Hollande, ils baisseront avec respect les pages rouges où notre nom se trouvera inscrit parmi les martyrs de la cause néerlandaise.

— Vous avez raison, Hoogenborts ; aussi, dans nos familles, nous ne sommes pas seuls à prévoir les dangers ; nos enfants grandissent dans l'attente d'une heure qui les fera soudainement hommes et citoyens ; nos filles savent ce qu'elles auront à souffrir dans leur tendresse de sœurs et d'enfants ; nos femmes...

— Les femmes, Grotius, dit en s'avançant Marie Reigensberg suivie de Marguerite Hoogenborts, les femmes vous suivront où vous irez : en exil sur la terre étrangère ; dans les cachots, si vous êtes emprisonnés ; sur les marches de l'échafaud, si le bourreau vous attend. Nous le savons toutes, allez ! Marguerite Hoogenborts, Rosa Ledenberg, moi, toutes celles qui ont l'honneur d'avoir pour maris des hommes capables de défendre nos droits.

En ce moment, un gentilhomme, dont l'élégance raffinée tranchait sur les vêtements austères des amis de Grotius, s'avança vers les trois femmes, baisa la main de Marie, s'inclina devant ses amis, puis, s'adressant à Grotius :

— Rappelez-vous, monsieur, loi dit-il, que le jour où le prince d'Orange se montrera assez ingrat et assez inhabile pour se priver de vos services, la France sera trop heureuse de vous offrir un asile. Le roi Louis XIII, mon auguste maître, m'a chargé de vous le rappeler souvent.

— Je sais, monsieur l'ambassadeur, répondit Grotius à M. de Maurier, ce que je dois déjà à votre noble pays. Il n'a rien moins fallu que mon amour pour la terre natale et la pensée, orgueilleuse peut-être, que je pouvais lui être utile, pour me ramener en Hollande. Le souvenir de l'accueil que je reçus en France est resté vivant en moi.

— Je me souviens, reprit M. de Maurier, que Sa Majesté le roi Henri IV, vous présentant à ses courtisans, leur dit : « Messieurs, voici la merveille de la Hollande ! »

— Cette parole doubla mon courage, sans me donner d'orgueil. Mais depuis ce jour, j'ai porté à mon cou la chaîne d'or que voici. Ce cadeau du roi m'a été si précieux, qu'en tête de mon premier livre, *Martianus Capella*, j'ai fait graver mon portrait avec cette belle chaîne d'or à mon cou... Sans la volonté de mon père, peut-être serais-je

volez pas pour des hommes qui vous ont trompés — Challemel-Lacour a son sac — mais adoptez le programme le plus avancé. Songez aux revendications patriotiques : tout crasque en Allemagne et c'est l'heure de songer à la révision de la Constitution.

Voilà une heure et demie que l'orateur parle. Les interruptions, les approbations pas plus que les reproches ne l'émouvent. Il a son thème à soutenir et le commissaire en boulangisme ne s'écartera pas de sa route.

Relativement à ce qui s'est passé pour les citoyens qui ont voulu prendre la parole, M. Laguerre doit être fier de la façon dont il a été écouté. Après sa péroraison, M. Varailhon demande si quelqu'un a des observations à présenter.

M. Terrien se lève. Les sifflets partent, on n'entend pas. Le calme revenu, notre concitoyen fait cette question : Dans le cas où le programme Boulanger ne réussirait pas, que ferait le boulangisme ?

M. Laguerre : Quand un parti ou un homme échoue, il ne se décourage pas, il recommence la lutte.

Tumulte. C'est cependant un bon avis, dont les conservateurs eux-mêmes doivent tenir compte.

Un auditeur : On a flagellé les partis et rien dit de ce qui peut ramener la France dans une voie prospère. Dans quel sens la révision se fera-t-elle ?

M. Laguerre : Avec une autre Chambre, la suppression du Sénat, le vote de toutes les lois soumises à la sanction du peuple. Ce sera une Constituante.

Le président : Quelqu'un demande-t-il la parole ? — Tumulte, sifflets.

M. Terrien : Toute la discussion a roulé sur deux hommes, Ferry et Boulanger. Il y a la nation qui n'a que faire de s'occuper de ce que veulent ces républicains ; nous voterons suivant notre conscience, sans avoir besoin de Ferry ou de Boulanger.

Des galeries on demande la parole. C'est M. Hirschler, de Cunnault.

— Il faut, dit-il, du courage pour répondre à M. Laguerre.

Tumulte ; on n'entend plus. — J'approuve la motion Terrien, nous n'avons besoin ni de Ferry ni de Boulanger, ni de M. Laguerre ici présent. — Vociférations ; — silence, messieurs, respectez la contradiction.

M. Hirschler : Je suis radical comme M. Laguerre, mais le brave général n'a jamais rien fait, on ne peut s'attacher à lui.

— A la porte ! enlève-le !

M. Varailhon demande avec instance le silence.

M. Hirschler est descendu sur la scène et fait bonne contenance devant le tumulte qui va toujours grandissant.

M. Laguerre : C'est indigne d'interrompre un contradicteur, je supplie d'écouter.

M. Hirschler ouvre la bouche. (Viva Terrien !)... J'ai des idées aussi bonnes que celles de M. Laguerre, je suis partisan de la révision démocratique, mais sans le général ; il se mettrait à notre tête et alors... Cris, tumulte.

M. Hirschler : Vous n'êtes donc pas fatigués d'avoir des maîtres?... On vous prône

un monsieur quelconque et vous l'acceptez. Le général est-il digne de confiance ? Cela peut-être, mais cela n'est pas prouvé...

— Si... Non... Si... Silence ! Assez !... Continuez...

M. Hirschler : Les assertions au sujet du fusil Lebel sont fausses.

Sifflets, cris. — Silence, messieurs.

— Parlez de la révision ! Le tumulte redouble. A Charenton ! A la porte. Il est maboul !

M. Terrien trouve étonnant que dans cette réunion on n'ait pas le sentiment d'écouter l'orateur.

Cris : assez, assez ; sifflets.

M. Varailhon : Voulez-vous entendre la contradiction, oui ou non ?... Silence !

M. Hirschler : Vous avez bien écouté un bonhomme quelconque qui vient d'arriver et vous ne voulez pas m'écouter. (Tumulte.) Je veux bien parler de révision.

Cris, sifflets.

M. Laguerre : Je vous supplie d'écouter cinq minutes, dans l'intérêt de la liberté de la parole.

M. Hirschler reprend avec calme sa campagne contre le brave général et lui reproche de s'être toujours montré indécis. Les cris redoublent dans toutes les galeries.

M. Hirschler se retire. Il a fait preuve de courage.

M. Laguerre réplique ; en un langage de procureur, il combat par l'ironie son contradicteur, et reprend les idées qu'il a déjà développées.

M. Varailhon : Quelqu'un demande-t-il la parole ?

— Assez, assez !

Le président met aux voix un ordre du jour dans lequel il est dit que les citoyens, réunis au nombre de 4,200 dans le théâtre de Saumur, après avoir entendu (hum !) les différents orateurs, acclament la République progressive, demandent la dissolution de la Chambre et son remplacement par une Constituante.

— Que les partisans de cet ordre du jour lèvent la main.

Un cinquième des assistants environ se montrent favorables. A la contre-épreuve, les bras apparant rari, rarissimi : rares, très rares. C'est plus que de l'indifférence !

M. Laguerre ne peut être que confus de son insuccès ; il n'a pas converti son auditoire. Toute la salle rit de ce résultat, le tumulte redouble ; cris, sifflets ; et la foule s'écoule au milieu des vociférations, des acclamations qui se croisent en tous sens.

Il est plus de 5 heures, voilà près de trois heures que les auditeurs sont empilés dans le théâtre. Cela a dû paraître long aux quelques dames qui ont honoré de leur présence le conférencier.

Le citoyen Naquet, qui s'était tenu pendant la conférence au fauteuil du chef d'orchestre, prenant des notes, est monté sur la scène après la séance levée, et a félicité l'orateur et serré la main des membres du bureau.

Sur la place de Bilange, quelques cris de vive la République ! vive Boulanger ! à bas Boulanger ! Et le calme est bientôt revenu.

clairait d'incrustations d'ébène ; des tapis épais s'étendaient sur les carrelages de marbre. De grandes torchères répandaient une lueur éclatante sur les richesses accumulées et sur la beauté d'un groupe de femmes toutes jeunes et charmantes. Marie Regensberg devait à l'autorité de sa vertu et à la grâce de son accueil, autant qu'à la haute renommée de Grotius, les affections dont elle était entourée. La jolie Cydalise de Maurier, femme de l'ambassadeur de France, la chérissait et l'admirait. Élégante, un peu frivole, aimant la parure et les louanges, elle subissait sans contrainte l'ascendant de la femme de Grotius. Sans doute, elle ne comprenait point qu'on pût vivre sans passer plusieurs heures à sa toilette, occupée de ses frises, de ses colliers, des ferrets de sa robe et des guipures de son corsage ; cependant, quand elle entra dans la maison de Marie, cette demeure d'ordinaire silencieuse, où chacun respectait le travail du maître, elle se sentit pénétrée d'un respect instinctif. Elle se fit sans regret dévouée pour son amie, et chaque fois qu'elle écrivait en France, elle en parlait comme de la digne compagne d'un savant admiré par l'Europe entière.

(A suivre.)

INFORMATIONS

LA LOI MILITAIRE

Les républicains avaient révélé jeudi à la Chambre le caractère irrégulier du projet de loi relatif à la désorganisation de l'armée. Ils ont fait apparaître vendredi son caractère électoral. Tous les amendements de la Droite, présentés dans le but de soustraire autant que possible les dispenses à l'arbitraire ministériel, ont été repoussés impitoyablement.

L'article 48 du projet soumet à l'examen du préfet les demandes de dispenses, et ce fonctionnaire est tenu de les transmettre avec son appréciation à l'autorité militaire. On aperçoit tout de suite l'arme redoutable mise au service de la candidature officielle. En supposant même que les chefs de corps aient assez d'indépendance pour dédaigner les appréciations préfectorales et braver les colères du gouvernement, il est clair que la seule menace d'une apostille administrative défavorable suffira à terroriser le pauvre électeur.

Le préfet apparaîtra, surtout dans les campagnes, comme le dispensateur suprême des charges et des allègements du service. On met en ses mains une puissance énorme. Contre le suffrage universel, les républicains estiment qu'on ne saurait prendre trop de précautions ; l'ennemi, pour eux, c'est le Français ; ce n'est pas le Prussien.

Ils ont pris soin de nous annoncer que leur loi militaire est avant tout une loi politique. Elle n'a pas démenti ce signalement.

LES TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX

On sait que M. d'Aillières a présenté à la Chambre un projet de loi portant suppression des trésoriers-payeurs généraux.

M. Doumer et plusieurs de ses collègues ont fait accepter par la commission un amendement maintenant ces fonctionnaires et les divisant en cinq classes, appointés de 25,000 à 42,000 francs, — ne touchant aucune commission ou remise, fixant leur cautionnement de 500,000 à 600,000 fr., dont moitié au moins tournoi par eux ; et restreignant leur recrutement parmi les receveurs particuliers ou les receveurs de première classe.

LES ÉTUDES DE NOTAIRES

On sait que le ministre de la justice vient de soumettre à l'approbation du Conseil d'Etat un décret qui organise un système permanent de contrôle sur les études de notaires, sous la surveillance du procureur général.

Le XIX^e Siècle donne sur ce décret quelques renseignements particuliers :

« On créerait un corps d'inspecteurs du notariat ; mais ces inspecteurs seraient choisis par le ministre sur une liste présentée par tous les notaires ressortissant à une Cour d'appel et composée d'anciens présidents de chambres de notaires ou de notaires honoraires. Il y aurait, suivant l'importance du ressort, un ou plusieurs inspecteurs par Cour d'appel. Ils seraient placés sous l'autorité de M. le procureur général et auraient pour mission de vérifier la comptabilité et de se rendre compte de la situation d'ensemble des diverses études soumises à leur surveillance.

» Pour payer ces nouveaux inspecteurs, il a été décidé qu'une retenue de dix centimes par acte notarié serait opérée dans chaque étude ; on estime que la somme ainsi prélevée s'élèvera à huit cent mille francs et qu'on pourra allouer aux titulaires de ces emplois des traitements de huit à dix mille francs. »

Tel est, d'après notre confrère, le point le plus important du décret soumis au Conseil d'Etat.

La République française engage M. Floquet à prendre un arrêté mettant fin à l'exil du duc d'Aumale et à le porter au Président de la République qui le signera non seulement avec joie, mais avec reconnaissance.

M. le duc d'Aumale ne peut pas rentrer en France comme un simple pékin. On l'a expulsé parce qu'il a refusé de se laisser dépouiller de son grade par Boulanger. « Le vainqueur d'Abd-el-Kader », comme dit la République française, c'est le général duc d'Aumale ; c'est le général

qui doit être réintégré, si l'on veut abroger la loi d'expulsion proposée jadis par Freycinet.

M. le Comte de Paris et sa fille, la princesse Hélène, ont quitté vendredi la résidence de Sheen-House, et se sont embarqués à Darmouth pour se rendre à Lisbonne.

Ils vont rejoindre M^{me} la Comtesse de Paris au château de Villa-Manrique. Le comte d'Haussonville accompagne M. le Comte de Paris, dont le séjour en Espagne doit être de courte durée.

Le duc de Chartres, qui avait quitté Paris jeudi soir, est arrivé avant-hier matin à Copenhague.

Le roi de Danemark, la princesse et la princesse Valdemar l'attendaient à la gare.

NOUVELLES MILITAIRES

Trois nouveaux généraux de division ont été nommés par décret en date d'avant-hier ; ce sont les généraux de brigade Philibert, O'Neill et Tramond.

Le général Tramond commandait hier encore, avec une grande activité et une grande intelligence, l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Il est un des inventeurs du fusil Lebel, qui porte d'ailleurs dans l'armée le nom de fusil Tramond-Lebel.

Le colonel Couston, des sapeurs-pompiers, est nommé général de brigade, ainsi que les colonels Noellat, Bourdon, Forquay, Henry de Kermartin, de Ricourt, d'Hérouville, Bérenger, Martin de Randal et Dewulf.

Le général Berge, commandant en chef du 16^e corps, est nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Lewal.

LA Poudre sans fumée

M. Dattenhofer, le fabricant allemand qui fournit à l'armée allemande la poudre portant son nom, vient d'arriver à Rome, et il a eu différentes entrevues avec M. Crispien, auquel il a proposé sa poudre sans fumée, imitation Lebel.

Le fabricant allemand s'est présenté muni de lettres de recommandation très chaudes du prince de Bismarck, qui a d'ailleurs recommandé ses deux usines de Hambourg et de Retwill (grand-duché de Bade), où la nouvelle poudre se fabrique d'après les spécimens qui lui ont été adressés de la fabrique de Wetteren (Belgique), qui produit une imitation inférieure de la poudre Lebel.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Tribunal de Commerce de Saumur

Elections du 23 décembre 1888

Voici les résultats pour les deux cantons sud et nord-ouest de Saumur :

Inscrits, 785 ; votants, 443.

Président. — M. Coutard, 406 voix.

Juges titulaires : MM. Mignon, 408 voix ; Vinsonneau, 406.

Juges suppléants : MM. Chapin, 409 voix ; Milon, 406.

Aucun électeur ne s'étant présenté dans le canton nord-est, le bureau n'a pu être constitué.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

A l'occasion des fêtes du 1^{er} de l'an 1889, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés à toutes les gares du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A, n^o 9, les 29, 30, 31 décembre 1888, 1^{er}, 2 et 3 janvier 1889, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du vendredi 4 janvier.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée lorsqu'elle expirera après le 4 janvier.

resté en France...

— Le fils de Henri IV vous y a rappelé plusieurs fois.

— C'est vrai, il désirait me confier la direction de sa bibliothèque. Je crus de mon devoir de demeurer en Hollande afin d'y soutenir mes amis et d'y défendre mes opinions. Je vous remercie de me rappeler que votre patrie me serait hospitalière. Dans les époques troublées, qui peut savoir où il trouvera une place pour mourir ?...

Tandis que les hommes parlaient de choses si graves qu'elles amenaient la pâleur sur le front de quelques uns, les femmes se réunissaient dans un petit salon meublé avec tout le luxe de l'époque. Des cuirs de Cordoue à rebords d'or et d'argent couvraient les murailles ; des cabinets d'écaillé incrustés d'ivoire étaient les élégances de leurs colonnettes fuselées et les merveilles de leurs ciselures. Au-dessus, couronnement charmant, formant opposition avec les tons chauds de l'écaillé, des vases arrivés de Chine renfermaient des plantes aux suaves parfums. Dans tous les angles s'élevaient des pyramides de feuillages au milieu desquels apparaissait la silhouette d'une idole hindoue, la grâce d'une figurine d'ivoire. De précieuses guipures descendaient le long des fenêtres ; des broderies d'or et d'argent couvraient les velours des portières et garnissaient les meubles profonds, d'aspect imposant et un peu lourd. L'ébène s'é-

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des Billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les Stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour : Arcachon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestelas, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Argelès-Vieuzac, Ax, Salies-de-Béarn, Saint-Girons, Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 40 jours, non compris les jours de Départ et d'Arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des Billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction divisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet aller et retour.

UN MONUMENT PATRIOTIQUE

Le général de division Jeanningros, président du comité pour l'érection d'un monument à la mémoire de nos soldats tués pendant la guerre franco-allemande et dans l'Extrême-Orient, nous fait savoir que le monument de la Défense Nationale, en voie d'exécution, sera inauguré dans le premier trimestre de 1889.

MM. les maires de notre département, qui ont bien voulu accepter des listes de souscription, sont priés de les faire réexpédier, avec les sommes recueillies dans leur localité, à M. Nestor Le Cordier, vice-président délégué du comité de cette œuvre patriotique, 242, boulevard Voltaire, à Paris, afin de pouvoir enregistrer les noms des patriotes qui ont apporté leur pierre à l'Édifice National.

LETRES CHARGÉES

On sait qu'une jurisprudence récente a établi qu'une lettre chargée appartenait à l'expéditeur jusqu'au moment où elle est remise au destinataire. Cette opinion, assez juste d'ailleurs, vient de recevoir une application intéressante.

Voici dans quelles circonstances le fait s'est produit : M^{me} Jeanne Hading, en ce moment en tournée en Amérique, comme on le sait, envoyait dernièrement 55,000 fr. par lettre chargée à M. Jacques Meyer, le banquier aujourd'hui en fuite.

A peine l'envoi fait, l'artiste apprit la déconfiture de son mandataire ; aussitôt elle demandait l'intervention du consul général à New-York, qui fit les démarches nécessaires, et la lettre fut arrêtée et renvoyée à sa propriétaire, qui eut ainsi la chance de retrouver son argent.

LES DROITS DES CURES DANS LES ÉGLISES

La Cour de cassation vient de décider que le curé est seul maître dans son église, que dès lors il est libre d'accueillir ou non telle ou telle Société musicale qui lui demande à jouer pendant les offices.

Il n'a pas à s'occuper d'un arrêté du maire qui interdirait à tout groupe de musiciens ou de chanteurs de jouer ou de chanter dans aucun lieu public de la commune.

L'église ne peut être assimilée à un lieu public, et la réglementation des cérémonies du culte appartient au curé seul. (Chambre criminelle, audience du 15 décembre 1888.)

La dernière session des assises de la Sarthe fera époque dans les annales judiciaires.

Trois affaires très graves étaient inscrites au rôle : toutes se sont terminées par un acquittement. De telle sorte qu'on peut dire de cette session qu'elle a été une session blanche.

Une fille Lemarchand, coupable d'infanticide et de suppression d'enfant, a été acquittée. A cela, rien d'étonnant, c'est passé dans les mœurs.

Mais où le Jury s'est montré incroyablement tendre, c'est en acquittant un nommé Carreau qui, au cours d'une scène de ja-

lousie, avait tué sa femme à coups de revolver.

C'est en acquittant de même un autre meurtrier nommé Hubelin qui, étant ivre, avait assommé son beau-père. Ce genre idéal avait même poussé la cruauté jusqu'à arracher, avec ses dents, l'un des doigts de sa victime !

Les jurés de la Sarthe vont devenir légendaires comme les jurés du Puy-de-Dôme qui, il y a quelques années, à la suite d'un froissement d'amour-propre avec le président des assises, acquittèrent de parti-pris tous les accusés de la session.

Le jour de la clôture des assises, et comme le jury rapportait, dans la dernière affaire, un dernier verdict de non-culpabilité en faveur d'un affreux récidiviste :

— Un tel, vous êtes libre, dit le président des assises, en se tournant vers l'accusé.

Puis, faisant un quart de conversion à gauche vers le banc des douze magistrats temporaires :

— Vous aussi, messieurs les jurés !

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 24 Décembre 1888

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE, drame en 3 actes et 6 tableaux.

LA CAGNOTTE, comédie-vaudeville en 4 actes.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 25 décembre

Hamlet, grand opéra.

Judi 27 novembre

Les Dragons de Villars, opéra-comique.

FAITS DIVERS

UN VOLEUR HÉRITIER D'UNE FORTUNE

Un grand viticulteur du Médoc avait laissé à un de ses arrière-neveux, nommé Jules Leroux, né à Bordeaux en 1847, une fortune de 500,000 francs environ, et avait chargé un notaire du quartier Vivienne, à Paris, de faire rechercher cet héritier qui devait se trouver à Paris depuis 1874. Ces recherches duraient depuis 2 ans ; 20 Jules Leroux, au moins, avaient été découverts, mais aucun d'eux n'était l'héritier ; des annonces avaient été faites dans les journaux et le vrai Jules Leroux ne se présentait toujours pas.

Or, la semaine dernière, un des clercs du notaire chargé des recherches, cité comme témoin dans une affaire de police correctionnelle, attendait dans la salle que fut appelée la cause pour laquelle il était convoqué, quand il entendit le président prononcer le nom de Jules Leroux. C'était un vagabond qu'on interrogeait au sujet d'un vol de chaussures à l'étalage. Le clerc se rendit au greffe, prit des renseignements et acquit la certitude que l'individu tant cherché était bien celui que le tribunal venait de condamner à 2 mois de prison. Jules Leroux, à sa sortie de prison, sera mis en possession de sa fortune.

Saint-Célerin (Sarthe), le 2 avril 1888. — Vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte sont d'une efficacité incroyable ; on ne devrait jamais s'en passer ! Elles ont produit tous les effets que nous en attendions.

(Signature légalisée.)

DROUIN.

Témoignage de reconnaissance

Monsieur Guyot, 19, rue Jacob, Paris.

Depuis deux ans, je souffrais d'un rhume inextinguible que je ne pouvais chasser malgré tous les soins que je me prodiguais, lorsqu'un jour on me conseilla de faire usage de vos capsules. Je suivis ce conseil et m'en trouvai bien, car après avoir pris deux flacons de vos bienfaites capsules, je me trouvai subitement bien mieux. Je ne suis pas complètement guéri, mais peu s'en faut. Mes nuits sont bonnes, mais dans le jour j'ai encore quelques quintes qui ne tarderont pas à finir.

Je vous remercie donc, monsieur, du plus profond de mon cœur et vous prie de publier ma lettre que je voudrais voir capable de confondre tous les incrédules.

Hyacinthe D., employé au Comptoir Mâconnaise. Mâcon.

L'Arbre de Noël

C'est une bien jolie coutume, celle de l'arbre de Noël. Nos Alsaciens, en émigrant, l'ont transplantée avec eux sur le sol de France ; et chaque année, l'arbre toujours vert pousse de nouvelles branches et continue de croître et de s'étendre tout comme s'il n'avait point quitté les vertes forêts des Vosges.

J'ai un ami, un Alsacien émigré, un de ceux qui font aimer l'Alsace : il ne fait point parade de son chagrin, du regret que lui a laissé au cœur la terre natale ; mais quelquefois dans quelque une de ses paroles, dans quelque un des actes de sa vie, on sent percer à la fois le culte qui remplit son cœur et la tristesse poignante qui l'étreint. En même temps qu'il est bon Alsacien, mon ami est en même temps le modèle des grands-pères. De ses enfants et de ses petits-enfants, il parle volontiers ; il savoure leurs joies, comme il souffre de leurs maux. En ce moment, il est tout au contentement.

— Quel déménagement faites-vous, mon Dieu ! fis-je hier, en le rencontrant pliant sous le poids des paquets.

— Un vrai déménagement, en effet, me répondit-il. Je crois vraiment que je viens de vider tous les rayons de la librairie d'où je sors.

— Eh ! quelle folle passion de lecture s'est emparée de vous subitement.

— Oh ! fit-il avec un fin sourire, dans tout ce gros paquet de livres, il n'y en a guère pour moi.

Et voyant mon air étonné, il ajouta : ... Je ne veux pas vous intriguer plus longtemps... Je prépare un arbre de Noël pour toute la famille... et elle est nombreuse ; depuis les petits jusqu'aux grands, depuis les nouveau-nés jusqu'aux vieux, il faut qu'il y ait une joie pour chacun... Mais, au fait, vous qui ne connaissez pas cela, si vous êtes curieux de voir préparer un arbre de Noël, venez avec moi... vous m'aidez.

Chez lui, il me fit entrer dans une grande pièce au milieu de laquelle s'épanouissait un magnifique arbre vert. Une multitude de petites bougies entremêlées de rubans de couleurs et d'ornements dorés décoraient ses branches juchées pêle-mêle dans l'arbre, ou posés sur une table dressée au pied, gisaient vingt objets divers, chatoyants, séduisants au regard, et rattachés, chacun, par un ruban, à quelque branche.

— Vous voyez, me dit-il, après avoir posé ses paquets, j'ai déjà commencé mon travail... Mais aujourd'hui, c'est le tour des livres, car je tiens à ce que chacun ait le sien ; c'est le cadeau sérieux, utile, bienfaisant, qui corrige un peu la futilité des bibelots... Et tenez, ajouta-t-il en défaisant un paquet, puisque charité bien ordonnée commence par soi-même, je commence par moi. Ce gros livre là dont les belles gravures me rappellent de si chers souvenirs, c'est l'Alsace de Ch. Grad, le député protestataire de l'Alsace au Reichstag ; c'est le cadeau que je m'offre cette année... Maintenant, celui-ci, je le destine à ma chère femme ; c'est le nouveau livre de madame Jane Dieulafoy, A Suse, le journal des folles entreprises par son mari pour retrouver les ruines des palais de Darius et d'Artaxerxès ; je lui avais offert, il y a deux ans, son précédent ouvrage la Perse, la Chaldée et la Susiane que l'Académie française a couronné, cette année ; il est tout naturel que je lui apporte la suite... Ah ! maintenant, voici pour mes fils : le dernier volume de l'Histoire des Grecs de Victor Duruy, l'ancien ministre ; quel magnifique ouvrage largement conçu et admirablement écrit ! Et puis, le quatorzième volume de la Nouvelle Géographie universelle, d'Elisée Reclus, qui traite cette année de toutes les îles de l'océan Indien, depuis la Réunion et Madagascar jusqu'aux îles de la Sonde, à la Nouvelle-Calédonie et à l'Australie. Celui-ci, enfin, c'est pour l'artiste : le premier volume de l'Histoire de l'art pendant la Renaissance, de M. E. Müntz, le savant conservateur de l'École nationale des Beaux-Arts ; il traite de l'Italie et des Primitifs.

... Ah ! ceci, c'est pour ma fille : les Femmes dans l'histoire, par madame de Witt, la fille de M. Guizot... Les deux beaux volumes que vous tenez là sont destinés à l'aîné de mes petits fils : c'est la vingt-neuvième année du Tour du Monde, cet inimitable journal des grands voyages ; je lui ai déjà donné tout le commencement de cette admirable collection qui fait si grand honneur à la librairie Hachette qui l'a créée... Au cadet, je destine un excellent ouvrage de MM. Meissas, les Grands voyageurs de notre siècle, que vous apercevez là superbement paré... Maintenant, voici le cadeau de mon genre ; il est un peu orlévais, comme M. Josse : l'Histoire des joyaux de la Couronne, par M. Germain Bapst... Pour mes grandes petites-filles, j'ai apporté là toute une collection de charmants ouvrages : la seizième année du Journal de la Jeunesse, le meilleur périodique que je connaisse à l'usage des jeunes gens ; les Révoltes de Sylvie, par M^{me} J. Colomb ; le Fils Valansé, par cet excellent J. Girardin, qui vient de mourir si malheureusement et que j'aime tant ; la Filleule de saint Louis, par Fr. Dillaye ; le Général du Maine, par madame P. de Nanteuil, dont le précédent ouvrage, Capitaine, couronné par l'Académie française, a eu un si grand succès ; enfin, les Premières pages, par M^{me} Z. Fleuriot... Ceux-ci sont pour mes autres petits-fils et pour mes neveux. En voici d'abord deux qui ont une importance scientifique considérable : La seconde expédition suédoise au Gronland, par M. A.-E. Nordenskiöld, et Dans les glaces arctiques, le journal de cette mission américaine dans les régions polaires, qui inspira à M. W. de Fonvielle le livre qu'il a pu intituler les Affamés du Pôle Nord, et qui a été rédigé par le chef de la mission, le lieutenant Greely ; les autres font partie de la Collection des voyages illustrés : Le Voyage à Merv et le chemin de fer transcaspien, par M. E. Boulanger ; l'Islande, par le D^r H. Labonne ; En Océanie, par M. B. Colteau. Ceux-là sont choisis dans la Bibliothèque des Merveilles : Callot, par M. Bonehot ; les Spectacles antiques, par M. Augé de Lassus ; Pôle sud, par W. de Fonvielle, et les Abeilles, par M. Perz.

... Enfin, voici les cadeaux des plus jeunes. D'abord ces jolis volumes à cartonnage rouge et or

viennent de la Bibliothèque rose illustrée : Thérèse à Saint-Domingue, par M^{me} Fresneau, née de Ségur ; Robin des bois, par M^{me} la vicomtesse de Pitray, née de Ségur ; la Petite Chailloux, par Elie Berthet ; le Petit Chevrier, par M^{me} J. Cazin, et l'Embaras du choix, par M^{me} de Stolz. Ceux-ci font partie de la Bibliothèque des petits enfants : Au-dessus du lac, par M^{me} de Witt ; la Vieille maison du grand-père, par André Surville ; l'Épreuve de Georges, par Pierre Favre, et les Vacances à Trouville, par M^{me} Chéron de la Bruyère... Et puis, pour le bouquet, voici le cadeau de mon benjamin, mon petit André qui commence à lire, c'est Mon Journal, le plus charmant petit livre des petits enfants que je connaisse... Mais, ah ! mon Dieu ! suis-je étourdi, à mon âge cela est impardonnable... Je m'aperçois que j'ai oublié un des paquets que j'avais fait préparer : celui-là contenait des ouvrages de la Bibliothèque des Ecoles et des Familles, une collection merveilleuse ; d'excellents ouvrages, des volumes magnifiques et d'un bon marché inouï... Alons ! je vais être obligé de retourner à la Librairie Hachette pour me le faire envoyer.

Et l'excellent homme, jouissant par avance de la joie qu'il allait procurer aux siens, me laissa pour reprendre ses courses un instant interrompues. Je restais émerveillé de cette féconde générosité qui semait ainsi le bon exemple autour d'elle, souhaitant au fond du cœur de la voir plus fréquemment imiter, et me réjouissant de penser que l'arbre de Noël en se multipliant en France ne cesserait d'y répandre, de plus en plus abondants, ses excellents fruits.

Nous croyons devoir, pour rendre service à nos lecteurs, indiquer ici les prix des ouvrages dont il est question dans l'article de notre collaborateur.

L'Alsace, 1 vol. in-4, br., 50 fr. ; relié, 65 fr. — A Suse, 1 vol. in-4, broché, 30 fr. ; relié, 40 fr. — Les Grands voyageurs de notre siècle, 1 vol. in-4, cart., 25 fr. — Histoire des Grecs, tome III, 1 vol. in-8, br., 25 fr. ; relié, 32 fr. — Nouvelle Géographie universelle, tome XIV, 1 vol. in-8, br., 50 fr. ; relié, 57 fr. — Histoire de l'art pendant la Renaissance, tome Ier, 1 vol. in-8, br., 30 fr. ; relié, 38 fr. — Histoire des Joyaux de la Couronne, 1 v. in-8, br., 30 fr. ; relié, 38 fr. — La Seconde expédition suédoise au Gronland, 1 vol. in-8, br., 15 fr. ; relié, 20 fr. — Dans les glaces arctiques, 1 vol. in-8, br., 15 fr. ; relié, 20 fr. — Les Femmes dans l'histoire, 1 vol. in-8, br., 7 fr. ; relié, 10 fr.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DE LA JEUNESSE. — Le Fils Valansé, 1 vol. ; — Les Révoltes de Sylvie, 1 vol. ; — La Filleule de saint Louis, 1 vol. ; — Les Premières pages, 1 vol. ; — Le général du Maine, 1 vol. — Chaque vol. in-8, br., 4 fr. ; cart., 6 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES : Les spectacles antiques, 1 vol. ; — Callot, 1 vol. ; le Pôle sud, 1 vol. ; — les Abeilles, 1 vol. — Chaque vol. in-16, br. 2 fr. 25 ; cart. 3 fr. 50.

COLLECTION DES VOYAGES ILLUSTRÉS : Voyage à Merv, 1 vol. ; — En Océanie, 1 vol. ; — L'Islande et l'archipel des Færøer, 1 vol. — Chaque vol. in-16, br. 4 fr. ; cart. 5 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE ROSE ILLUSTRÉE : La Petite Chailloux, 1 vol. ; — Le Petit Chevrier, 1 vol. ; — Thérèse à Saint-Domingue, 1 vol. ; — Robin des bois, 1 vol. ; — l'Embaras du choix, 1 vol. — Chaque vol. in-16, br. 25 ; cart. 3 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE DES PETITS ENFANTS : Les vacances à Trouville, 1 vol. ; — l'Épreuve de Georges, 1 vol. ; — la Vieille maison du grand-père, 1 vol. ; — Au-dessus du lac, 1 vol. — Chaque vol. in-16, br. 2 fr. 25 ; cart. 3 fr. 50.

Le Tour du monde, 1 vol. in-40, br. 25 fr. ; cart. 28 fr. — Abonnement : un an, 26 fr.

Le Journal de la Jeunesse, 2 vol. in-8, br. 20 fr. ; cart. 26 fr. — Abonnement : un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr.

Mon Journal, 1 vol. in-8, br. 2 fr. ; cart. 2 fr. 50. — Abonnement : un an, 1 fr. 80.

Tous ces ouvrages, richement illustrés de magnifiques gravures, se trouvent à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Caisse d'épargne de Saumur

Séance du 23 décembre 1888.

Versements de 101 déposants (17 nouveaux), 20,650 fr. 15.

Remboursements, 28,766 fr. 62.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recueillir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Une condition essentielle pour se bien porter, c'est d'avoir le ventre libre. Les clients du Dr Franck le savent bien, grâce aux Grains de Santé, mais aussi se méfient-ils des contrefaçons en demandant les véritables avec l'étiquette en 4 couleurs (1 fr. 50 la 1/2 boîte).

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, Appartenant à M^{me} PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A CÉDER DE SUITE JOLI PETIT MAGASIN

Au centre de la ville

Peut convenir à une personne seule.

S'adresser au bureau du journal.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance
d'Angers.

Etudes de M^e BONIN, avoué à Angers,
16, rue du Commerce (place des
Halles), de feu M^e GAGNAGE, notaire
à Saumur, sous la gérance actuelle
de M^e BRAC, notaire à Saumur,
et de M^e GASNIER, notaire à An-
gers, rue Saint-Denis.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques,

Avec admission des étrangers et après
l'accomplissement des formalités vou-
lues par la loi pour la vente des
biens de mineurs.

EN 2 LOTS

D'IMMEUBLES

Consistant en :

Deux Clos de Vigne, avec chacun une petite
Maison servant de cellier et Pressoir,
Sis commune de Saumur, cantons de
la Gueule-du-Loup et de Grenelle.

L'ADJUDICATION aura lieu le
samedi 12 janvier 1889,
à une heure de l'après-midi, en
l'étude de feu M^e Gagnage, par
le ministère de M^e BRAC, notaire
à Saumur, gérant de ladite étude
et aussi par le ministère de M^e
GASNIER, notaire à Angers,
commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-
partiendra, qu'en vertu d'un juge-
ment rendu par défaut par le Tribu-
nal Civil de première instance d'An-
gers le vingt-neuf octobre mil huit
cent quatre-vingt-huit, enregistré.

Aux requêtes, poursuites et diligen-
ces de :

1^{er} M^{me} Louise Coindreau, proprié-
taire, veuve de M. Charles Bodin,
demeurant à Saumur, rue Saint-Ni-
colas.

2^e M. Léon Duveau, comptable et
M^{me} Alexandrine-Emilie Megneon, son
épouse, demeurant ensemble à Châ-
teauvibrant.

Le mari agissant ici tant en son
nom personnel que pour assister et
autoriser ladite dame, son épouse, et
la validité de la procédure à son
égard.

3^e M. Hyacinthe Duveau, entrepre-
neur de bâtiments et M^{me} Henriette
Déplacés, son épouse, demeurant
ensemble à Angers, rue Hoche.

Le mari agissant ici tant en son
nom personnel que pour assister et
autoriser ladite dame, son épouse, et
la validité de la procédure à son
égard.

4^e M. Edouard Duveau, employé à
la Compagnie du gaz et M^{me} Fran-
çoise-Scholastique Fontaine, son
épouse, demeurant ensemble à Paris,
rue Lamarque, 4.

Le mari agissant ici tant en son
nom personnel que pour assister et
autoriser ladite dame, son épouse et à
la validité de la procédure à son
égard.

Co-intéressés demandeurs ayant M^e
Bonin pour avoué.

Contre :

M. Paul-Emile Prat, négociant en
cuirs, demeurant à Angers, rue Ho-
che.

Ledit M. Prat pris ici tant en son
nom personnel au besoin qu'au nom
et comme tuteur naturel et légal de
ses deux enfants mineurs Emile et
Maria-Louise Prat, issus de son ma-
riage avec dame Julie-Alexandrine
Duveau, son épouse, décédée à An-
gers, le dix-huit novembre mil huit
cent quatre-vingt-un.

Défendeur défaillant, faute d'avoir
constitué avoué.

Il sera procédé au jour, lieu et
heure sus-indiqués en présence des
parties et du subrogé-tuteur des mi-
neurs Prat ou eux dûment appelés
par le ministère dudit M^e Brac, no-
taire à Saumur, agissant en qualité
de gérant de l'étude de feu M^e Ga-
gnage et de M^e Gasnier, notaire à An-
gers, commis à cet effet, à la vente
et adjudication publique des immeu-
bles ci-après désignés sur les mises à
prix ci-dessous fixées.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Un petit clos de vigne, au canton
de la Gueule du Loup, commune de
Saumur, d'une contenance superfi-
cielle d'après les titres de seize ares
cinquante centiares, joignant au nord

M. Gondouin; au sud, le clos ci-
après (2^e lot); à l'est, Julien Bou-
greau; à l'ouest, le chemin de la Sa-
blonnière.

Le clos figure au cadastre sous le
numéro 124 de la section D pour une
contenance superficielle seulement de
treize ares soixante-quinze centiares.
A l'angle nord du clos existe une pe-
tite maison comprenant deux cham-
bres au rez-de-chaussée élevés sur
cave voutée dans laquelle est un pres-
soir. Deux bassins pour les eaux de
gouttières.

2^e Lot.

Un clos de vigne avec arbres frui-
tiers et espaliers, sis même com-
mune, à la Galuche, canton de Gre-
nelle, d'une contenance superficielle
d'après les titres de soixante-cinq ares
quatre-vingt-dix centiares, joignant
au nord, le clos précédemment dési-
gné; au sud, le clos Fournée; à l'est,
M^{me} Joly et M. Bougreau et à l'ouest,
le chemin de la Sablonnière.

Le clos est porté au cadastre sous
les numéros 125 et 126 de la section
D.

Sur ce clos, à l'ouest, est élevé
une petite maison, comprenant : deux
chambres basses et un cellier, une
chambre haute, petite case ayant ou-
verture sur le chemin; grand bassin
pour les eaux.

Ces deux clos forment un seul ten-
nant, clos par des murs en bon état,
paraissant dépendre des biens mis en
vente.

MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus désignés
seront mis en vente savoir :

Le premier lot, sur la mise à prix
de seize cents, et..... 1.600 fr.

Le deuxième lot, sur la
mise à prix de quatre mille
francs, et..... 4.000 fr.

Total des mises à prix... 5.600 fr.

Outre les frais et charges :

NOTA. — Les notaires commis ont
été autorisés par le jugement sus-
énoncé à réunir ou subdiviser les lots
et à mettre les frais même ceux ordi-
naires de vente soit en sus, soit en dé-
duction des prix d'adjudication sui-
vant qu'il le jugeront plus avantageux
pour la vente.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments :

1^{er} A M^e BRAC, notaire à Sau-
mur, gérant de l'étude de feu
M^e GAGNAGE, dépositaire du ca-
hier des charges;

2^e A M^e GASNIER, notaire à
Angers, rue Saint-Denis.

3^e A M^e BONIN, avoué à
Angers, 16, rue du Commerce,
poursuivant la vente.

Pour extrait rédigé conformément
à la loi, par l'avoué soussigné.

Angers, le 21 décembre mil huit
cent quatre-vingt-huit.

Signé : L. BONIN.

Enregistré à Angers, ce
décembre mil huit cent quatre-vingt-
huit, folio case Reçu un franc
quatre-vingt-huit centimes, doubles
décimes compris.

Signé : DUVAL.

Etudes de M^e GALAIS, notaire à
Lerné, et de M^e PASQUIER, notaire
à Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 6 janvier 1889, à
midi, à Candés, en la maison de M^{me}
veuve Dupuy.

On vendra notamment :

Quatre lits complets, tables, chais-
ses, armoire, glaces, pendules, vais-
selle, batterie de cuisine;

Futailleries, bouteilles vides, vin en
bouteilles;

Foin, bois de chauffage, coffre à
avoine;

Ustensiles aratoires et autres;

Objets divers.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude M^e GAUTIER, notaire à
Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er}
novembre 1889.

LA GRANDE PRAIRIE

DE

L'ILE PONNEAU

S'adresser au garde, M. PAPILLON,
qui habite l'île, ou au notaire.

Noël et le Jour de l'An

CHAPELERIE ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50, Saumur.

Grand assortiment de Chapeaux
souples et imperméables, provenant
de la Maison LAVILLE et autres.

FANTAISIES ALEXANDRE,
pour Dames, Fillettes et Bébés,
Toques, Fourrures en tous genres,
le tout de la Dernière Mode et à
Prix Réduits.

Chapeaux pour Prêtres, Bonnet
grec, ainsi qu'un Grand Choix de
Rabats.

Atelier spécial de Fabrication qui
permet de livrer sous 24 heures
toute Commande ainsi que les
Réparations.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD,
rue Dacier, 24, Saumur.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'on lui envoie des
pommes à cidre des meilleurs
contrées de Bretagne et de Norman-
die.

Désormais, elle fera fabriquer elle-
même le cidre qu'elle livre à la con-
sommation, rue de Rouen, n^o 21.

Le prix est toujours de 30 fr.
On trouvera aussi des cidres de 1^{er}
choix pour mettre en bouteilles.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

Alfred PERRY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de
pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, Rue Saint-
Jean, n^o 20,
Saumur, demande une **bonne**
apprêtuse et une **apprentie**
pour les Modes.

BRODERIES OR, ARGENT et en
tous genres.

M^{me} MARC, rue du Pressoir-Saint-
Antoine, 58, Saumur.

PRIX MODÉRÉS.

ON DEMANDE un Apprenti
boulangier, chez M. DECHEZELLES,
quai de Limoges, n^o 67.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy
avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont pres-
crites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau
pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contre-façons, exiger sur tous
les produits les marques de
LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux
minérales, droguistes et pharmaciens.

A l'Occasion du Jour de l'An

BICHE

PÂTISSIER

PLACE DE LA BILANGE

Grand Assortiment de Bonbons à 1 f. 70 le demi-kil.

Beau choix de Boîtes, Coffrets, Sacs, etc., pour Étrennes

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEU, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n^o 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

ETRENNES DE 1889

Épicerie Parisienne

M^{on} IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Rayon spécial de Confiterie

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc.
Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale
toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine,
modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle
trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus
en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et
partitions aux conditions les plus avantageuses.

AVIS

M. L. GUIGNON a l'honneur de
prévenir sa clientèle que depuis le
19 novembre, le sieur E. NOYERS,
marbrier, ne fait plus partie de son
personnel.

LA
Réglisse Sanguinée
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

Saumur, Imp. P. GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison
PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous
facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que
500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE